

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux-mille-vingt- deux, le 11 Octobre 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 30 Septembre 2022, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK –Yohan COGET–Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE- Florent SAVARY - Mickaël SAINT-SOLLIEUX -Julie STEFANOVIC –PERDIGEON- Eric ZENOBEL.

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Etaient excusés : Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Madame DOBOEUF (Secrétaire de mairie)

Était absent : Christian LEVECQUE

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Florent SAVARY

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Intervention de la Gendarmerie Brigades Péronne /Roisel
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Septembre 2022
- Réunion Espaces Naturels Sensibles
- Changement des compteurs AEP
- Effectif École 2022/2023
- Fête de Noël
- Point sur l'acquisition du fourgon
- Dossier huisseries salle polyvalente
- Débat sur la vidéo surveillance
- Retour sur la réunion publique du CSNE
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la présentation de la brigade de Péronne/Roisel est décalée à une date ultérieure, à leur demande.

Approbation du compte-rendu de la séance du 06 Septembre 2022

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 06 Septembre 2022.

Réunion Espaces Naturels Sensibles

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le Jeudi 03 Novembre 2022 avec le Conseil Départementale. Il invite les conseillers à y participer.

Le conseil municipal prend note de la date de la réunion.

Changement des compteurs AEP

Suite à la réunion du 06 Septembre 2022, Monsieur le Maire a fait établir un devis par 3 entreprises pour la suite des travaux de sortie des compteurs d'eau sur le domaine public pour les rues qui ont été définies. Il en ressort la synthèse suivante :

Devis Reprise Branchement 2022 rue Neuve/rue Saint Nicolas/rue Leforest/rue des Buttes/rue Fenaille

Entreprise	Montant du Devis HT	Montant du Devis TTC	Classement
AT2H	94 050,00 €	112 860,00 €	2
EIFFAGE	81 034,50 €	97 241,40 €	1
SADE	98 340,00 €	118 008,00 €	3

Entreprise	Prix Moyen / Branchement HT	Prix Moyen / Branchement TTC	Classement
AT2H	1 567,50 €	1 881,00 €	2
EIFFAGE	1 350,57 €	1 620,69 €	1
SADE	1 639,00 €	1 966,80 €	3

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de confier les travaux à l'entreprise Eiffage, moins disante, et donne délégation à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette commande.

Effectif Ecole 2022/2023

Madame Mauger énonce la synthèse des effectifs de l'école pour la rentrée 2022 /2023, effectifs qui sont à nouveau en baisse.

Madame Mauger pose une question au sujet des points d'eau à l'école.

Monsieur le Maire répond que la situation nécessite des travaux d'investigations et d'assainissement importants qui devront être budgétés.

Les membres du conseil prennent note de ces informations.

Fête de Noël

Monsieur le Maire confirme que les fêtes de Noël pour les enfants du village se dérouleront le dimanche 04 Décembre 2022.

- distribution par la commune de bons d'achat pour chaque enfant de moins de 12 ans.
- spectacle organisé et offert par l'association Cléry Entente Loisirs
- arrivée du Père Noël
- goûter et friandises pour les enfants.

Madame Mauger, adjointe, assurera la coordination de l'après-midi entre chaque intervenant.

Le conseil municipal approuve l'organisation des fêtes de Noël.

Point sur l'acquisition du fourgon

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au vol du camion, la commune a acheté un nouveau véhicule de marque Boxer avec plateau pour un montant de 33 000 euros.

La compagnie d'assurance AMP doit rembourser la somme de 11 500 euros, remboursement différé mais acquis.

Afin de pallier au manque de véhicule, la commune a loué un camion à la société GTLOC pour un montant de 1800 euros, location remboursée par Mondial Assistance.

Monsieur Eric Zénobel, conseiller, précise que la demande de crédit a été faite auprès de diverses banques.

Monsieur Dominique Lenglet, adjoint, décrit les conditions du crédit.

Le conseil municipal approuve cet achat.

Dossier huisseries salle polyvalente

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique LENGLET de monter les dossiers de demande de subvention auprès du conseil départemental et régional en complément de la DETR acquise pour le projet.

Débat sur la vidéo surveillance

Monsieur le Maire ouvre le débat de la vidéosurveillance pour d'une part, endiguer le phénomène de vol chez l'habitant mais également pour réduire le nombre d'incivilités commises dans le village.

Le principe d'un chiffrage et d'un dossier de demande de subvention pour le prochain budget est soumis à l'assemblée.

Les membres du conseil municipal débattent autour de ce sujet et proposent un temps de réflexion. Le sujet sera de nouveau abordé lors d'une prochaine séance de CM.

Retour sur la réunion publique du CSNE

La réunion s'est déroulée le Mardi 27 Septembre à la salle polyvalente en compagnie d'une cinquantaine de personnes.

Elle a donné lieu à des échanges multiples entre la SCSNE et les habitants du village.

Questions diverses

Monsieur le Maire répond aux questions de Monsieur Saint Sollieux qui s'interroge sur la qualité de l'eau et des actions de la commune dans la CCHS :

- Monsieur le Maire rappelle que la Commune achète l'eau potable au captage de la ville de Péronne qui se doit de nous fournir une eau de qualité potable.
Néanmoins, des contrôles réguliers, tous les deux mois, sont effectués par l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France qui nous transmette ses analyses afin de garantir aux concitoyens l'utilisation d'une eau potable de qualité aux robinets.
Ces analyses, pour information, sont consultables sur le tableau d'affichage de la mairie.
A ce jour, et afin d'être rassurés, toutes les analyses se sont révélées conformes à la législation.
- Monsieur le Maire énumère les actions de mise en valeur du village au sein de la CCHS:
Monsieur le Maire est délégué membre du bureau de la CCHS.
La commune est un acteur sensible dans les espaces naturels sensibles du Conseil Départemental.
La Commune a accueilli la Soirée inaugurale des Journées Européennes du Patrimoine le vendredi 16 Septembre, le dispositif « Levez les yeux. » pour les écoles et l'ouverture au public de l'église avec une exposition de peintures le dimanche 18 Septembre.
La CCHS a acquis un terrain sur la commune afin de réaliser la Maison du Canal et de la Nature.
L'entretien de la rue d'Omiécourt permet de bénéficier d'un espace partagé par les marcheurs, les pêcheurs, les photographes et les personnes qui prennent un temps de détente au bord des étangs.
La Commune est référencée dans les guides de tourisme du Conseil Départemental et de l'Office de Tourisme Haute Somme.
La mise en valeur de l'église en collaboration avec la DRAC pour la restauration des vitraux, style Art Déco dont 5 vitraux Grubert.
La restauration des crucifix et des vierges qui sont sur le territoire de la commune.
La distribution de PassPiscine en Juillet et Août pour les enfants de 0 à 15 ans qui souhaitent aller à la piscine avec passage d'un bus pour les administrés adultes et enfants le vendredi après-midi.

La participation des scolaires pour la visite de Péronne avec les guides de l'Office de Tourisme, action menée par la CCHS.

- Monsieur Florent Savary, conseiller, s'interroge sur l'entretien du parcours des oiseaux. Monsieur le Maire répond que l'entretien est des compétences du Conseil Départemental.
- Madame Joëlle Franqueville évoque sa rencontre avec Mme Carré qui souhaiterait un entretien de la parcelle attenante à sa propriété. Monsieur le Maire répond qu'il contactera à nouveau les propriétaires.
- Monsieur Didier Fournier, conseiller, demande à modifier les horaires de l'éclairage public. Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 06 Septembre 2022.
- Monsieur le Maire précise que des illuminations de Noël seront installées autour de la place mais que le temps d'éclairage sera réduit.
- Madame Joëlle Franqueville et Monsieur Florent Savary, conseillers abordent le problème de la boue au cimetière. Monsieur le Maire répond que par 4 reprises la société CADET est passée avec son auto laveuse avec imputation de la dépense à l'exploitant agricole responsable. Il précise qu'il a sollicité, à nouveau, la société CADET pour un nettoyage avant la toussaint.
- Madame Anne Mauger demande que des allées puissent être réalisées dans le cimetière. Monsieur le Maire prend note de cette demande.

Monsieur le Maire annonce que les cérémonies du 11 Novembre auront lieu dès 10h avec un rassemblement à la mairie puis départ vers le monument aux morts et les autres sites mémoriaux avec la présence de la Clique de Saily Saillisel.

Au terme de ce conseil, Monsieur le Maire demande à Madame et Monsieur Trimpeneers présents dans la salle s'ils ont des questions particulières à soumettre. Monsieur Trimpeneers a des remarques à formuler au sujet des panneaux de rue notamment, la rue du bois et la rue de Maurepas et du déploiement de la fibre dans la commune.

Monsieur le Maire prend note de la demande de panneaux et rappelle que l'installation de la fibre se fait par rue mais qu'à terme tous les foyers seront éligibles à la fibre pour la fin de l'année.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 06 Décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

